

Décision n° 2025-06 du 23/01/2025 - Désignation d'un expert externe ponctuel à l'ANSM (BENACHI Alexandra)

Le Directeur du « GIS EPI-PHARE » ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Décide :

Article 1er : Mme BENACHI Alexandra est désignée expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 23 janvier 2025

Pr Mahmoud ZUREIK

Directeur
GIS EPI-PHARE
Epidémiologie des produits de santé
ANSM -CNAM